

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, M. SARTON.

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, E. JOVILLAIN pouvoir P. GERBAZ, V. MOUCHET pouvoir M. SARTON, D. SIMONEAU pouvoir C. MASCAGNI.

Date de convocation du conseil municipal : 31/03/2023

////////////////////////////////////
Délibération N° 2023-04-04 : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 530.494,95 €
- un excédent d'investissement sans reste à réaliser de 687.106,60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal comme suit :
. *Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :* 530.494,95 €
- **Décide** de reporter le solde positif d'investissement du budget principal comme suit :
. *Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) :* 687.106,60 €

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER




Le Maire,
Jean-Luc SOULAT


